RESPECTS

RÉSEAU D'ÉCONOMIE SOCIALE — PARTAGE ÉTHIQUE DES CONNAISSANCES — TERRE SOLIDAIRE

Conseil d'animation du 07 février 2022

Membres du conseil présents : Marie-Noëlle Achard, Simone Borel, Henri Cirera, Véronique Duplessy, Marie Grossan, Françoise et Philippe Monier et Josette Para.

Membres du conseil excusés : Denys Achard et Annick Desmoulins,

Début de séance à 14h30.

Ordre du jour du conseil :

1) Point de situation sur les achats groupés
2) Point de situation sur le renouvellement des adhésions de l'année 2022
3) Réunion inter-associations du 05/02/2022
4) Préparation de l'AG 2022
5) Atelier « un enfant, un livre »
6) Questions diverses

Compte-rendu

1) Point de situation sur les achats groupés

1.1 Achats groupés

Les groupements d'achats se poursuivent régulièrement selon les règles sanitaires.

La commande des fruits secs (amandes et abricots) va être adressée tout prochainement.

Par ailleurs, Marie-Noëlle va relancer la personne qui s'était proposée en qualité de référente des fromages de brebis du Dévoluy.

Josette signale qu'elle va élaborer une liste des principaux produits proposés à la vente par Respects, les adhérents étant demandeurs de cette information.

1.2 Système de commande Google FORMS

Depuis le mois de novembre, Respects utilise Google FORMS pour la commande des produits, non sans quelques difficultés. Des améliorations ont été apportées avec l'expérience et les retours des adhérents et des référents. L'accusé de réception de commande utilisé depuis plusieurs semaines est particulièrement apprécié.

Véronique propose la possibilité d'un ajout de modification de réponse sur cet accusé de réception pour compléter ou modifier la commande. Un test positif réalisé sur 4 personnes va être généralisé à l'ensemble des adhérents. Cela ne devrait pas toucher de nombreuses personnes qui ont désormais bien enregistré les consignes de remplissage.

Simone fait observer qu'en tant que relais de nombreux adhérents, elle est obligée de procéder à plusieurs remplissage de formulaires du fait de la limite à 10 du nombre de produits ou de caisses.

Henri ajoute que la messagerie Google limite le nombre d'envoi de messages à 100 destinataires/jour, obligeant les utilisateurs à procéder à un deuxième envoi le lendemain car actuellement nous avons près de 200 adhérents.
Le programme de gestion des mails et publipostage Ya.m.m. a l'avantage d'envoyer des messages personnalisés, de plus il permet le suivi des statistiques sur les emails envoyés.

Ce système coûte 24€ par an dans sa version la moins onéreuse et un utilisateur peut ainsi envoyer 400 emails toutes les 24 heures. Comme Respects n'a pas de carte de crédit attachée à son compte bancaire, Henri va faire l'avance des frais pour accéder à cette solution, qui sera testée sur une prochaine commande.

Véronique signale que le formulaire actuel oblige l'adhérent à dérouler l'ensemble du message pour découvrir les différents produits et leurs prix. Pour simplifier cette procédure, un fichier récapitulatif sur une ou deux pages pourrait être adressé en pièce jointe.

Des personnes ont également proposé de supprimer la case « zéro » mais il est décidé de la conserver, pour permettre de constater que l'adhérent a bien choisi de ne pas acheter cet article.

Les référents apprécient particulièrement la transmission des tableaux récapitulatifs des achats, avec les noms des adhérents classés par ordre alphabétique.

Les gestionnaires de ce nouveau système de commandes, qui s'améliore en fonction des remarques des utilisateurs, reçoivent également des retours positifs et des remerciements.

1.3 Analyse des excédents

Une analyse des excédents générés sur les commandes par type de produits des années 2018 à 2021 a été réalisée par Marie-Noëlle et Véronique (voir document annexé).

Les excédents s'expliquent en majorité par les frais de transports évalués à 10% du montant des commandes d'agrumes particulièrement prisées des adhérents.

Une longue discussion s'engage sur ce point, certains membres préfèrent la baisse des frais de transport à 6%, d'autres suggèrent de les maintenir au taux actuel pour deux raisons principales :
- le prix de l'essence étant particulièrement élevé en cette période,
- pour permettre à l'association d'engager de nouvelles actions telles que des formations de conteurs, l'achat de livres neufs et/ou d'occasion, de participer davantage à des aides aux associations caritatives de Gap ; mains de partage, la cordée, les restaurants du cœur… sous forme de dons de produits alimentaires.
Cette dernière solution est adoptée, les frais de transport sont donc maintenus à 10%.

Philippe signale qu'il faut rester vigilant, aucune action spécifique n'ayant eu lieu ces deux dernières années en raison de la pandémie. Il est vrai que l'excédent est important, mais baisser les frais de transport signifierait moins de possibilités de réaliser des actions.

2) Point de situation sur le renouvellement des adhésions de l'année 2022

Le 08/12/2021, Josette a adressé un mail à 175 adhérents pour le renouvellement de leurs adhésions.
Le 06/01/2022, elle a également transmis un mail, pour d'une part convier les adhérents à la réunion conversation du 17/01 portant sur le thème « s'informer » et d'autre part pour rappeler cette obligation de renouvellement.
A ce jour, il reste toujours environ 50 personnes qui n'ont pas répondu à cette formalité.

Véronique attire l'attention des membres pour adresser rapidement un dernier message précisant que sans réponse à la fin février, les adhérents ne pourront plus procéder aux différentes commandes. En effet, les convocations à l'Assemblée Générale du 02/04 doivent être adressées 15 jours avant cette date soit avant le 19/03/2022.

➔ Décision : Adresser un dernier rappel aux adhérents non à jour de leurs cotisations 2022.

3) Réunion inter-associations du 05/02/2022

Elle s'est tenue dans les locaux de M Leouffre à Pelleautier.

Différentes associations étaient présentes : Court jus d'Embrun à l'initiative de cette rencontre, Court Circuit Buech Méouge, Groupement d'Achat du Gapençais GAG, Juste un Zest de Guillestre, Court Circuit Ubayen et Respects Gap.

Trois membres du conseil d'animation de Respects étaient présents ; Henri, Josette et Simone.
Assistaient également à cette réunion : M Gilbert Leouffre producteur de pommes et poires bio sur Pelleautier et M Daniel Aye représentant la coopérative laitière des Alpes du Sud basée sur Eygliers qui regroupe de nombreux producteurs de lait du département.
Ces deux personnes ont présenté rapidement leurs activités qui ont séduit les participants.
Selon eux, c'est le consommateur qui doit faire évoluer la qualité des produits pour faire vivre les producteurs locaux.

Cette rencontre était axée sur les circuits courts et les relations avec les producteurs locaux de nos territoires.
Après une présentation des personnes présentes et de leurs associations, la discussion a porté sur les échanges d'expériences, la mutualisation des actions entre associations et le Projet Alimentaire de Territoire du département.

Les autres associations particulièrement actives auprès des producteurs locaux, présents lors des distributions, proposent seulement des produits à la vente. Ces échanges avec les adhérents sont très appréciés.

Respects se distingue en associant aux achats groupés d'autres actions telles que les réunions conversations et l'atelier « un enfant, un livre ». Par ailleurs, 3 marchés se tiennent sur Gap (mercredi, vendredi bio et samedi), les adhérents peuvent s'approvisionner auprès de producteurs locaux.

L'association Court jus d'Embrun signale qu'elle va fêter ses 10 ans les 18 et 19 juin 2022, les associations présentes y étant invitées.

4) Préparation de l'AG 2022

Elle se tiendra en présentiel le samedi 02/04/2022 à 9h30 à la maison Dum'art à Gap.
Le pass vaccinal est toujours demandé à ce jour. Un projecteur serait nécessaire afin de projeter les éléments (rapports d'activité, comptables….).
Josette va commencer à élaborer le rapport d'activité 2021 et Marie-Noëlle les documents comptables, ces pièces seront revues lors du prochain conseil du 07/03/2022.

5) Atelier « un enfant, un livre »

Françoise a contacté plusieurs éditeurs de livres, sans réponse en retour mais elle ne désespère pas.
Elle a également acheté sur Internet environ 60 livres d'occasion dont de nombreux « j'aime lire » dont certains comprennent un CD audio.

Simone ajoute que cette pandémie a coupé de nombreux liens sociaux tant auprès des jeunes que des personnes de tout âge.

6) Questions diverses

Aucune question particulière.

L'ordre du jour du conseil d'animation étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Pour R.E.S.P.E.C.T.S
Josette PARA

R.E.S.P.E.C.T.S. – Conseil d'animation du 7 février 2022

Analyse des excédents générés sur les commandes par produit 2018 à 2021

Pour mener cette analyse nous avons compilé toutes les commandes de produits faites depuis 2018 et comparer les sommes encaissées (donc payées par les adhérents) avec les sommes déboursées par l'association (factures payées aux producteurs + frais de transport éventuels).

2 catégories de produits, les agrumes et les riz/parmesan, génèrent régulièrement des excédents. Cet excédent est particulièrement fort en 2020 et 2021 pour les agrumes (presque 1200 euros en 2020, et 1500 euros en 2021) et il représente autour de 6% des sommes encaissées. Pour riz et parmesan l'analyse est plus délicate car, selon l'année, les résultats sont détaillés par produit ou regroupés. On peut remarquer que l'excédent pour le riz seul a représenté 19% des sommes encaissées en 2019 et 26% en 2021.

Les dattes : le montant de l'excédent en valeur absolue est plus faible (90 à 120 euros) mais représente autour de 9% des sommes encaissées.

L'huile Zakros : nous n'avons qu'une seule commande avec un excédent, celle d'octobre 2021 ; c'est à partir de cette commande que les produits donnés par le producteur ont été vendus. Cette seule commande a généré un excédent de 144 euros, soit 2,6% des sommes encaissées.

Certains produits (ex : noix, vins) ne génèrent aucun écart car les adhérents payent directement le producteur.

Les écarts en euros, par type de produits et par année :

Produits	2018	2019	2020	2021	Total général
abricots			0,03 €		0,03 €
Agrumes	417,19 €	388,26 €	1 190,94 €	1 511,52 €	3 507,91 €
amandes			8,29 €		8,29 €
Avocats		- €	- €	- 24,00 €	- 24,00 €
Châtaignes				- €	- €
Dattes			120,65 €	87,50 €	208,15 €
Fruits secs				14,20 €	14,20 €
Huile Zakros			1,14 €	151,73 €	152,87 €
Noix Lombard			- €		- €
Parmesan	623,29 €		188,10 €		811,39 €
Riz	- 44,49 €	125,38 €		81,65 €	162,54 €
Riz+Parmesan				278,81 €	278,81 €
Safran				- 2,85 €	- 2,85 €
Thés			17,80 €		17,80 €
Vins Benastra				- €	- €
Total général	**995,99 €**	**513,64 €**	**1 526,95 €**	**2 098,56 €**	**5 135,14 €**

Les écarts en % des sommes encaissées, par type de produits et par année :

Produits	2018	2019	2020	2021
Agrumes	9,8%	3,3%	5,8%	6,5%
Dattes			8,9%	10,1%
Huile Zakros			0,0%	1,4%
Parmesan	18,5%		6,7%	
Riz	-4,0%	18,7%		26,2%
Riz+Parmesan				8,3%

Rappel : le prix demandé aux adhérents prévoit les frais de transport, mal connus au départ, en plus des frais d'achat de produits. Il s'avère que les frais de transport ont toujours été inférieurs à ce qui étaient provisionné, ce qui explique les excédents.

Quelle conclusion pouvons-nous en tirer ?

Sur les 2 produits qui génèrent régulièrement un excédent l'association peut décider de baisser les prix : de 5 ou 6% sur les agrumes, peut-être de l'ordre de 10% sur riz et parmesan. Cela n'empêchera pas d'appliquer une augmentation si les prix d'achat ou les coûts de transport étaient modifiés.

Il faudra alors suivre de près les coûts affectés à chaque commande, comme le fait déjà Marie-Noëlle.

Pour l'huile de Zakros, nous devrions observer ce qui se passera en 2022 avant de prendre une décision.

Pour les dattes il n'y a qu'une seule commande par an (et il n'y en a pas eu fin 2021) ; nous pourrons regarder fin 2022 ce qu'il convient de faire.